



# Scouts de Doran

Association française de scouts et de guides catholiques  
Siège social: La Renolière - 49280 LA SEG'UINIÈRE

Notre association ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents scouts, et aux dons de ses bienfaiteurs.

Votre contribution, si modeste soit-elle, nous aidera dans nos actions en faveur de l'éducation des enfants qui nous sont confiés.

Lorsque vous faites un don (dès le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre de chaque année), vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts pour l'année considérée.

Ainsi vous souhaitez donner 100 euros ? si vous êtes imposable (sur le revenu pour les particuliers ou sur les sociétés pour les entreprises), vous pourrez déduire 66 % de cette somme si vous êtes particulier (donc bénéficiaire d'un crédit d'impôt de 66 euros) et 60% de cette somme si vous êtes une société (donc bénéficiaire d'un crédit d'impôt de 60 euros).

Cela ne vous coûte réellement que 33,3 euros ou 40 euros selon votre statut.

## Exemples d'utilisation des dons :

Don de :	Utilisation :	Cela ne vous coûte que :
30 €	Fournitures de bureau	10 €
40 €	Frais mensuels de gestion du local	13.33 €
50 €	Frais d'envoi revues scouts	16.67 €
75 €	Renouvellement de matériel	25 €
100 €	Frais de déplacements pour 1 membre de l'équipe nationale	33.33 €
200 €	Frais mensuels site internet	66.66 €
300 €	Transport d'unité vers un pèlerinage,	100 €
500 €	Prix formation BAFA une seule session	166.67 €
800 €	Prix d'une tente de patrouille	266.67 €
1000 €	Prix formation BAFA complet	333.33 €
1500 €	Prix formation BAFA complet	500 €

## **Bulletin de Don :**

Nom ou Entreprise :

Prénom :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Adresse Electronique :

Tel (facultatif) :

**Apporte son soutien à l'association Scouts de Doran et fait un don de :**

..... Euros

Chèque à l'ordre de « scouts de Doran » à envoyer sous pli affranchi à :  
Scouts de Doran, 9 rue Didot 75014 Paris

Ou par virement bancaire (nous contacter pour instructions de virement, merci)

Nous vous enverrons un reçu fiscal réglementaire ans le courant de Mars/Avril de l'année de déclaration